

## PRESENTATION SIMPLIFIEE BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC SAINT-MAMET

Le 15 mars 2023, le conseil municipal a voté la création du budget annexe « Lotissement Parc Saint-Mamet ». Ce budget est assujetti à la TVA.

En 2025, il est prévu d'inscrire au budget les crédits permettant :

- un complément de travaux de 10 000 € (Enveloppe pour d'éventuels travaux imprévus) ;
- une enveloppe pour d'éventuels frais annexes (5 000 €)
- le paiement des frais financiers en fonction de l'utilisation de la ligne de trésorerie (32 000 €) ;
- la constatation des stocks.

Ces dépenses seront financées par la cession des lots (1 943 140 €) et une participation d'ENEDIS de 37 400 €.

Le budget s'équilibre par le versement de l'excédent prévisionnel au budget principal soit 890 700 €. Ce montant ne pouvant être reversé en 2025 que si tous les lots sont vendus, il n'a pas été inscrit de recette sur le budget principal.